

ASSEMBLÉE NATIONALE
12 mai 2016

JUSTICE DU XXIÈME SIÈCLE - (N° 3726)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 337

présenté par
M. Clément et M. Le Bouillonnet

ARTICLE 8

À l'alinéa 103, supprimer la deuxième occurrence du mot :

« pénale ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.